



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission électorale indépendante (CEI) rappelle à la communauté nationale qu'à l'issue du contentieux électoral, le Conseil constitutionnel a annulé les résultats des élections législatives et ordonné leur reprise dans deux (02) circonscriptions électorales, à savoir :

- **la circonscription électorale n° 021, Toumodi (Commune) ;**
- **la circonscription électorale n° 204, Dualla et Massala (Communes et Sous-préfectures).**

En conséquence, sur proposition de la Commission électorale indépendante, le Conseil des ministres a, **par décret n°2026-36 du 04 février 2026, fixé au samedi 21 février 2026, la date de la reprise des élections législatives dans les circonscriptions concernées.**

Pour ces élections, **la campagne électorale sera ouverte le lundi 16 février à zéro heure, et close le jeudi 19 février 2026, à minuit**, en application du décret n°2026-37 du 04 février 2026 fixant la durée de la campagne électorale.

La Commission électorale indépendante s'attelle à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement et la réussite de ces scrutins.

Elle en appelle, à cet effet, au civisme, à la responsabilité et à la mobilisation des populations des circonscriptions concernées.

Fait à Abidjan, le 10 février 2026

**Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent**



KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI

Bvd Latrille, Route du Zoo - Résidence Angoua - Abidjan Cocody II Plateaux 08 BP 2648 Abidjan 08
Téléphone : +225 272240 0990 – Fax : +225 272240 0992 - Site Internet : www.cei.ci